

PROCES-VERBAL
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2015
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS-SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT

Date de convocation : 6 Février 2015

Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28
Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9

Votants - pouvoir délibératif : 26 (20 titulaires – 3 suppléants ayant pouvoir – 3 titulaires ayant pouvoir)
Votants - pouvoir consultatif : 5 (5 présents)

L'an deux mil quinze le 19 février à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio, M. Ciskey, M. Cochon, M. Confais, M. Jennat, Mme Loust - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. François, M. Jean-Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough Jacques, M. Perron*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Chéron, M. Henras, Mme Leray*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : M. Boulogne, M. Romero*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Daniel Colleu, M. Hervieu, Mme Rouveix - Suppléant : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *M. Costes, Mme Lenormand, M. Leprevost, M. Morgoun, M. Rabartin,*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *M. Masson à M. Albenque*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *M. Auger à Mme Clough Jacques*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Mme Bonnard à M. Boulogne, M. Dorge à M. Romero*
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Fleury à Mme Rouveix, M. Garrigues à M. Dufour*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Suppléant : M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaire : M. Louvard - Suppléants : M. Bouillon, M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, Mme Henras, M. Rami, M. Varigault*

Secrétaire de séance : *M. Michel Cochon*

Etaient également présents:

M. Aubert (directeur), M. Cambefort (chargé de mission)

Approbation du Procès-Verbal du 18 Décembre 2015

Michèle ROUVEIX soumet aux membres du Comité Syndical le Procès-Verbal de la séance précédente, en date du 18 Décembre 2015. Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2014 et vote du budget 2015,

Michèle ROUVEIX, cède la parole à **Michel COCHON**, Vice-Président en charge des finances et du personnel, pour procéder à la présentation du compte administratif 2014 et du budget 2015.

Compte Administratif 2014

Les dépenses (page 1):

Les dépenses prévisionnelles 2014 avaient été estimées à hauteur de 479 697.06 €; et elles ont été réalisées in fine à hauteur de 371 180.27 €. Cet écart s'explique principalement pour les raisons suivantes - *cases « jaune » sur le document budgétaire.*

- Compte 611 – Prestations de Services : Non engagement des dépenses relatives à la mise en place d'un Observatoire Foncier avec l'EPFN – Etablissement Foncier de Normandie et à la création d'un Portail Numérique pour les associations.
- Compte 2031 - Engagement partiel des dépenses relatives à l'étude sur la tarification incitative et l'optimisation de la collecte des déchets
- Compte 232 - Engagement partiel des dépenses relatives à l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Les recettes (page 2) :

Les recettes prévisionnelles 2014 avaient été estimées à hauteur de 479 697.06 €; et elles ont été réalisées in fine à hauteur de 371 180.27 €. Cet écart s'explique principalement par le décalage des versements des subventions des partenaires financiers – à savoir (*cases « jaune » sur le document budgétaire.*

- Compte 7477-1 (fonds européen) : financement de l'équipe d'animation/gestion LEADER 2014 non perçu au 31 décembre 2014.
- Compte 7477-7 (fonds européen) : financement de l'évaluation du programme LEADER non perçu au 31 décembre 2014
- Compte 1311 (ADEME) et Compte 1313 (Conseil général de l'Eure) : financements de l'étude sur la tarification incitative et l'optimisation de la collecte des déchets perçus partiellement
- Compte 1321 (Préfecture de l'Eure) et Compte 1322 (Région de Haute-Normandie) : financements de l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) perçus partiellement

Le compte administratif 2014 se solde avec un excédent de fonctionnement de 4 456.58 € et avec un déficit d'investissement de 44 889.25 €, **soit un déficit cumulé de 40 432.67 €.**

Pour plus de détails, cf. document de travail remis en séance.

A première vue, cela peut paraître plutôt inquiétant. Mais dans la mesure où les subventions des partenaires financiers représentent plus de 70 % de l'ensemble des recettes totales dont une grande partie est versée de manière décalée, l'équilibre financier du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est tout de même respecté. C'est la raison pour laquelle, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € est ouverte annuellement auprès du Crédit Agricole.

A l'issue de cette présentation, **Michel COCHON** procède au vote. **Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2014**, conforme au compte de gestion 2014 présenté par le comptable public de Verneuil-sur-Avre. La Présidente n'a pas participé au vote.

Budget 2015

Les dépenses (page 1):

Les charges générales de fonctionnement (chapitre D 011) seront fortement diminuées par rapport à l'année 2014, du fait qu'il n'est pas prévu de conduire de nouvelles études – compte 6041 (19 935 € en 2014 pour l'évaluation LEADER, 0 € en 2015 à ce jour) - *case « verte » sur le document budgétaire.*

Les charges de personnel (chapitre D 012) demeurent globalement identiques (hors création du service d'instruction des actes d'urbanisme). L'effectif restera constant, à savoir : 1 temps plein pour le poste de directeur, 1 temps plein pour le poste de chargée de mission LEADER (développement durable) et 1 temps partiel à 80 % pour le poste d'assistante administrative et de gestion.

Les autres charges de gestion courante (chapitre D 65) ont été diminuées d'au moins la moitié : à priori pas de demande de renouvellement du financement des actions collectives des groupements d'entreprises du GIPAI et du GIVE – compte 65738 (7 706.82 € en 2014, 0 € en 2015 à ce jour) - *case « verte » sur le document budgétaire.*

Les charges financières (chapitre D66), par mesure de précaution, ont été légèrement augmentées (frais d'intérêts de la ligne de trésorerie) - *case « verte » sur le document budgétaire.*

Le montant de la dotation aux amortissements (chapitre D68) a peu évolué. Néanmoins, son contenu a été fortement modifié. En effet, la dotation aux amortissements a été instituée pour la 1^{ère} fois en 2014. Elle a donc été appliquée en 2014 de manière rétroactive sur les 10 dernières années, alors que la dotation 2015 ne concernera qu'une seule année mais prend en compte les nouvelles charges d'amortissement du SCOT.

Les dépenses d'investissement n'appellent pas de remarques particulières. Elles concernent principalement la fin de l'étude sur la tarification incitative et l'optimisation de la collecte des déchets – compte 2031 – d'une part, et la poursuite de l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) – compte 202 – d'autre part.

Les recettes (page 2) :

L'estimation des recettes prévoit le versement des subventions des partenaires financiers pour les différentes actions en cours (études « SCOT » et « déchets », festival du film environnement, observatoire foncier) ou renouvelées (équipe d'animation affectée au programme européen LEADER). Elles intègrent ainsi les subventions de l'année 2015 mais aussi les subventions décalées et encore non versées de l'année 2014.

Selon toutes ces hypothèses, la participation budgétaire des communautés de communes pourrait être maintenue à hauteur de 1,90 € par habitant pour l'année 2015 pour équilibrer le budget.

Néanmoins, dans le cadre d'une prospective budgétaire sur 3 années (2015, 2016 et 2017), les membres du Bureau ont constaté qu'une évolution serait à prévoir de l'ordre de 2.10 € par habitant en 2016 et 2.25 € par habitant en 2017. Ces augmentations seraient dues à la nécessité de commencer à budgéter une dotation aux amortissements non négligeable pour le renouvellement à moyen terme des études du SCOT.

C'est la raison pour laquelle, les membres du Bureau ont proposé de lisser et de stabiliser la contribution budgétaire des communautés de communes sur une période de 3 ans à hauteur de 2.10 € par habitant au lieu de répercuter une augmentation progressive chaque année.

La création du service d'instruction des actes d'urbanisme :

Suite à des échanges avec les services de la perception de Verneuil-sur-Avre, il a été proposé que le budget relatif à la création du service d'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 soit intégré au budget principal (et non à un budget annexe – proposition initiale du Bureau).

Aussi, il apparaît en rouge dans le document budgétaire l'ensemble des dépenses et recettes estimées pour la création du service d'instruction des actes d'urbanisme sur la période allant du 1^{er} Juillet 2015 au 31 Décembre 2015.

Les dépenses de ce nouveau service feront l'objet d'une comptabilité analytique et seront répercutées sur les communes adhérentes (25 potentiellement). Elles se répartissent ainsi de la manière suivante : Charges à caractère général : 7 500 € - Charges de personnel : 33 000 € - Immobilisations corporelles : 18 000 €. Les recettes seront entièrement prises en charge par les communes adhérentes pour un montant total de 58 500 €.

Au total, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 448 755.25 €

Pour plus de détails, cf. document de travail remis en séance.

A l'issue de cette présentation :

- **Claire LOUST** souhaite connaître les raisons pour lesquelles la somme inscrite au compte 614-1 (charges locatives du budget principal) a été diminuée de 4 879 € en 2014 à 2 500 € en 2015.

Il lui est répondu que les charges locatives de 2014 prenaient en compte 2013 et 2014 (suite à un retard de facturation par le propriétaire – la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre).

***Michèle ROUVEIX** rappelle alors que la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre facture uniquement les charges locatives (chauffage, eau, électricité, ménage,...) mais n'applique pas de loyers à ce jour.*

- **Sylvain BOREGGIO** souhaite connaître les raisons pour lesquelles il a été proposé de ne pas établir de budget annexe pour la création du service d'instruction des actes d'urbanisme.

Il lui est répondu que le comptable du trésor public de Verneuil sur Avre a indiqué que le recours à un budget annexe se justifie pour des raisons bien précises : existence de 2 nomenclatures comptables différentes, exercice d'une activité soumise à un champ d'activité concurrentiel,... Par ailleurs, la pratique d'établissement de budgets annexes a ainsi tendance à se résorber au profit d'une comptabilité analytique.

- **Bruno COSTES** souhaite que l'engagement de lisser et de stabiliser la contribution budgétaire des communautés de communes sur une période de 3 ans à hauteur de 2.10 € par habitant au lieu de répercuter une augmentation progressive chaque année, soit tenu.

Sa remarque est naturellement intégrée.

A l'issue des échanges, **Michèle ROUVEIX** procède au vote. **Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le budget 2015.**

Validation de la programmation 2015/2017 du Contrat de pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure,
--

Michèle ROUVEIX, assistée de **Thomas AUBERT**, indique que la maquette de la programmation 2015/2017 du Contrat de Pays est maintenant finalisée.

En effet lors des réunions de Comité Syndical et de Bureau (dernier trimestre 2014), il était apparu que les maquettes en cours de réalisation étaient en décalage avec les axes thématiques dit « prioritaires » définies par la région Haute-Normandie et le département de l'Eure, à savoir :

Axes prioritaires de la Région Haute-Normandie et du Département de l'Eure :

- Axe A - Développement de la desserte numérique
- Axe B - Développement économique et équilibré du territoire/Optimisation de l'utilisation de l'espace
- Axe C - Mobilité intermodale - Mobilité douce
- Axe D - Transition énergétique et déchets
- Axe E - Accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle (jeunes, pauvres,...)

Autres axes prioritaires du Département de l'Eure :

- Axe F - Santé
- Axe G - Sport

Ainsi, le 1^{er} travail de coordination mené sur le terrain avait fait apparaître **3 autres axes prioritaires définis localement**, à savoir :

- Axe H - Culture
- Axe I - Vie Sociale
- Axe J - Enfance et Jeunesse

Il avait été alors rappelé que ces 3 derniers axes, dit « non prioritaires », répertoriaient un nombre réduit de projets (8 sur 37) mais avaient un impact financier non négligeable (59 % de l'enveloppe globale).

Or à ce jour, la programmation actualisée permet de constater un équilibre plus satisfaisant entre les projets inscrits dans les axes thématiques dit « prioritaires » (34 actions sur 40 représentant 56 % du volume financier global) et les axes thématiques dit « non-prioritaires » (6 actions sur 40 représentant 44% du volume financier global).

La proposition de programmation 2015/2017 s'orienterait ainsi autour de 40 fiches actions pour un montant total approximatif de dépenses de 25 650 000 €.

Pour de plus amples détails, se reporter au document de travail remis en séance.

Suite à cette présentation :

- **Michèle ROUVEIX** demande à **Joël HERVIEU** et à **Gérard CHERON**, s'ils maintiennent leur demande d'inscription d'une fiche action relative à une étude sur la desserte en transport collectif et/ou en transport à demande (fiche action C7) dans la mesure où les membres du Bureau ont constaté que ce projet initial d'étude à l'échelle du Pays n'intéressait pas les 3 autres communautés de communes, et qu'il aurait un impact financier supplémentaire .

Joël HERVIEU confirme l'intérêt de cette étude au nom de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et Gérard CHERON la valide également sur le principe sous réserve d'une validation complémentaire avec les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton.

- **Joël HERVIEU, Michel FRANCOIS et Alain PETITBON** s'interrogent sur le contenu du projet d'aménagement d'une vélo-route en Vallée d'Avre (fiche action C8) ;

Il leur est répondu que ce projet a été proposé par l'Office de Tourisme « Normandie Sud », et correspond à une déclinaison du Schéma départemental des Voies Vertes et Vélo-routes. Elle relie ainsi les 2 voies vertes déjà existantes de St Georges Motel (Voie verte de la Vallée d'Eure) à Verneuil-sur-Avre (Voie verte des Bois Francs). Le projet est relativement ancien, et a été malheureusement retardé (réalisation des 2 voies vertes au préalable, engagement du Département d'Eure-et-Loir, concerné par le projet,...). Le coût de la réalisation est essentiellement porté par les 2 Départements.

A l'issue des échanges, **Michèle ROUVEIX** procède au vote. **La proposition de la programmation 2015/2017 du Contrat de Pays est alors approuvée à l'unanimité.**

Modification statutaire : création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les 25 communes, appartenant à la Communauté de Communes de Breteuil-sur-Iton, à la Communauté de Communes de la Porte Normande et à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre et impactées par la loi N°2014-366 du 24 Mars 2014 – dite loi « ALUR »,

Suite à la délibération prise lors du dernier Comité Syndical relative à la création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme », **Michèle ROUVEIX** informe que la Préfecture de l'Eure lui a indiqué la nécessité de modifier les statuts, permettant ainsi d'explicitier plus clairement l'exercice de cette nouvelle mission (et non de compétence). La compétence de délivrance des actes d'urbanisme appartient toujours aux communes, alors que l'instruction technique des actes d'urbanisme pourra être réalisée par le nouveau service du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Aussi, elle propose d'insérer dans l'article 5 des statuts la mention suivante : « Le PETR est autorisé à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes situées à l'intérieur de son périmètre dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme ».

De manière alternative, elle propose également une seconde proposition précisant que la mention relative aux communes pourrait être limitée aux 25 communes impactées par la loi « ALUR ».

Les membres du Comité Syndical retiennent alors la 1^{ère} proposition, et la votent à l'unanimité moins 1 abstention à ce projet de modification statutaire.

Par ailleurs, **Michèle ROUVEIX** fait état que la consultation engagée auprès des communes concernées s'est révélée à ce jour comme globalement satisfaisante pour organiser opérationnellement la création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes concernées.

Elle précise néanmoins que les contributions financières n'émaneront plus des communautés de communes mais des communes concernées. Aussi, une série de 3 réunions d'informations a été planifiée dans la 1^{ère} quinzaine de Mars.

Informations et questions diverses

• **Michèle ROUVEIX** rappelle qu'elle a lancé un appel à projets pour clore le programme européen LEADER dans la mesure où il restait une enveloppe d'environ 100 000 € à attribuer d'ici la fin du mois de mars 2015. Aussi, elle est heureuse de constater qu'une vingtaine de projets est aujourd'hui à l'étude, et concerne pour l'essentiel des radars pédagogiques à énergie solaire, des aires de stationnement végétalisées, des désherbeuses thermiques, des véhicules électriques ainsi que des pistes cyclables.

Elle demande également à **Mani CAMBEFORT** de relater l'expérience d'un contrôle sur place de la Cour des Comptes Européenne sur un projet de rénovation énergétique par la Commune de Guernanville dans le cadre de la transformation du presbytère en logement communal social. Il en est ainsi ressorti que le contrôle semble s'être bien passé malgré le « pointillisme » des commissaires européennes (vérification sur une journée entière de l'ensemble des pièces administratives originales et des travaux réalisés).

● **Jean-Etienne MOREL**, Vice-Président en charge de la Communication et du Conseil de Développement fait un point sur les axes de communication qu'il souhaite privilégier pour 2015 – à savoir :

- **La création d'un document annuel d'informations (type rapport annuel d'activités).**

Il ne s'agirait pas de faire un rapport détaillé comme doivent le faire normalement les communautés de communes (= obligation d'établir un rapport d'activités et de le présenter avant le 30 septembre de chaque année dans les conseils municipaux), mais d'établir un document d'une huitaine de pages sous une forme attractive et visuelle.

- **La refonte du site internet.**

Il s'agirait de faire une « revue de détails » du site internet actuel, de recenser les modifications et améliorations nécessaires et aussi de le paramétrer pour les versions de lecture sur les derniers outils de consultation existants sur le marché (tablette numérique, iphone,..)

- **L'organisation de la conférence des Maires.**

Depuis l'adoption du nouveau statut PETR, le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton se doit d'organiser une conférence des maires au moins une fois par an. Il est proposé que cette conférence puisse être un lieu de présentation annuelle des activités du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, mais aussi de débat sur des sujets d'actualité.

La création d'un document annuel d'informations pourrait se faire au 1^{er} semestre, l'organisation de la conférence des maires lors du second semestre, et la refonte du site internet tout le long de l'année.

Il est ainsi proposé de créer un groupe de travail de 4 à 6 personnes afin de préciser le contenu de ces axes de communication. Le groupe de travail aurait vocation à se réunir 4 à 6 fois sur l'année. C'est un groupe de travail (≠ commission), il n'est donc pas automatique qu'il se réunisse de nouveau en 2016.

Marine CLOUGH JACQUES accepte de se joindre au groupe de travail. **Michel FRANCOIS** propose que soient invités les présidents des Unions locales de Maires. **Jean-Etienne MOREL** ajoute qu'il serait opportun d'associer les Vice-Présidents en charge de la communication dans les Communautés de Communes. **Des démarches vont donc être engagées dans ce sens pour compléter le groupe de travail.**

● **Michèle ROUVEIX** fait part d'une réunion, à laquelle elle a assisté, initiée par le Conseil général de l'Eure sur le schéma départemental d'accessibilité des services au public. En invitant les membres du Comité Syndical à lire le document de présentation remis en séance, elle résume en indiquant que 5 zones territoriales ont été priorisées pour y installer des lieux d'accueils mutualisés entre opérateurs de services au public, dont 2 couvrent largement le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Aussi :

- Un lieu d'accueil pourrait être installé à St André de l'Eure afin de couvrir des communes isolées de la Communauté de Communes de la Porte Normande et de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure.
- Un lieu d'accueil pourrait être installé à Rugles afin de couvrir des communes isolées de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, de la Communauté de Communes du Pays de Damville et de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre.

Pour de plus amples détails, se reporter au document de travail remis en séance.

Elle sonde alors les membres du Comité Syndical (par Communauté de Communes) pour connaître leur intérêt à s'engager dans des projets de ce type, et être accompagnés par le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Les représentants de la Communauté de Communes de la Porte Normande, de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure, de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton et de la Commune de Verneuil sur Avre se déclarent favorablement.

● **Michèle ROUVEIX** informe que la prochaine Assemblée du Comité Syndical devrait avoir lieu le **jeudi 21 Mai 2015 à 18 h 00**. En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 05 précises.



La Présidente, Michèle ROUVEIX